

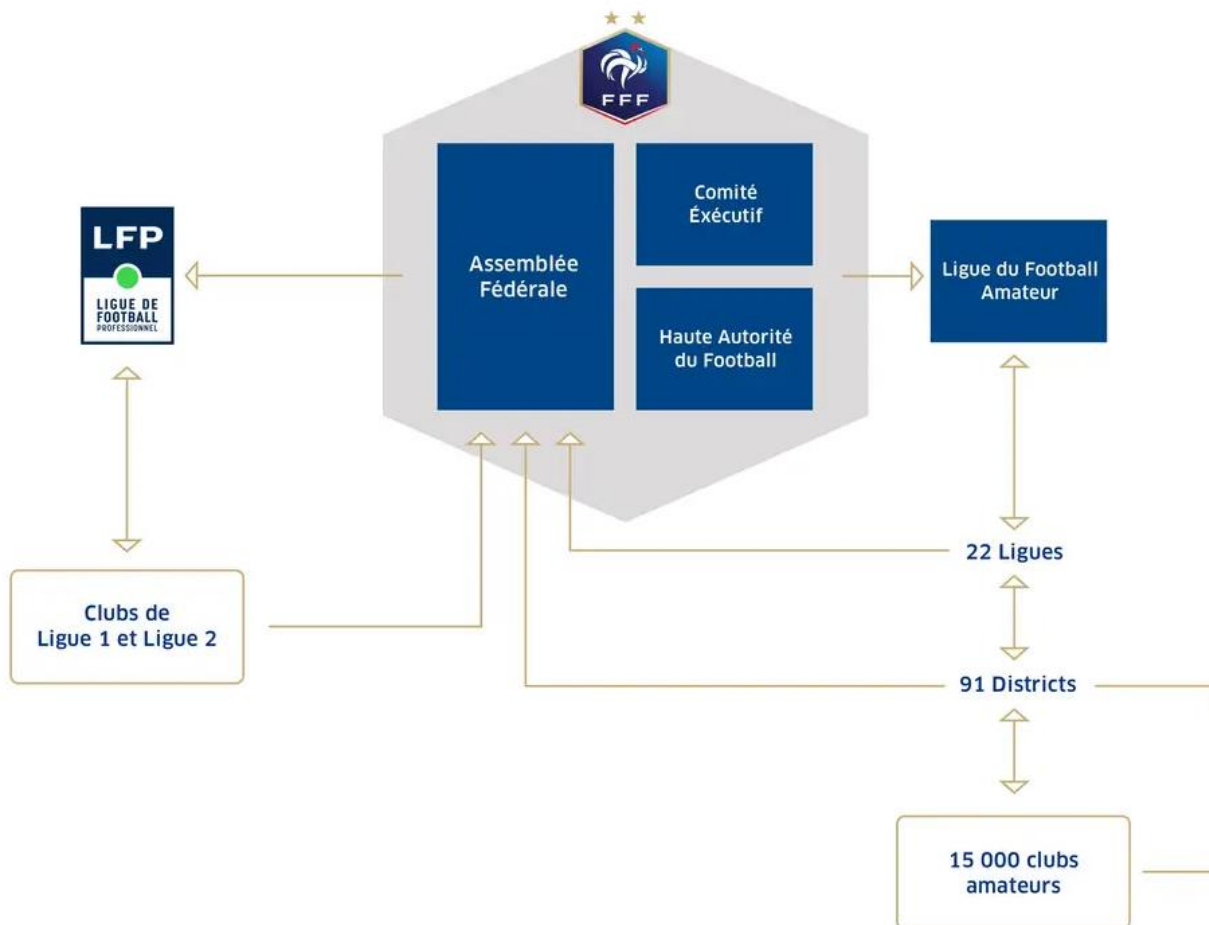


LIVRET VETERANS

Saison 2021/2022



L'ORGANISATION DU FOOTBALL FRANÇAIS

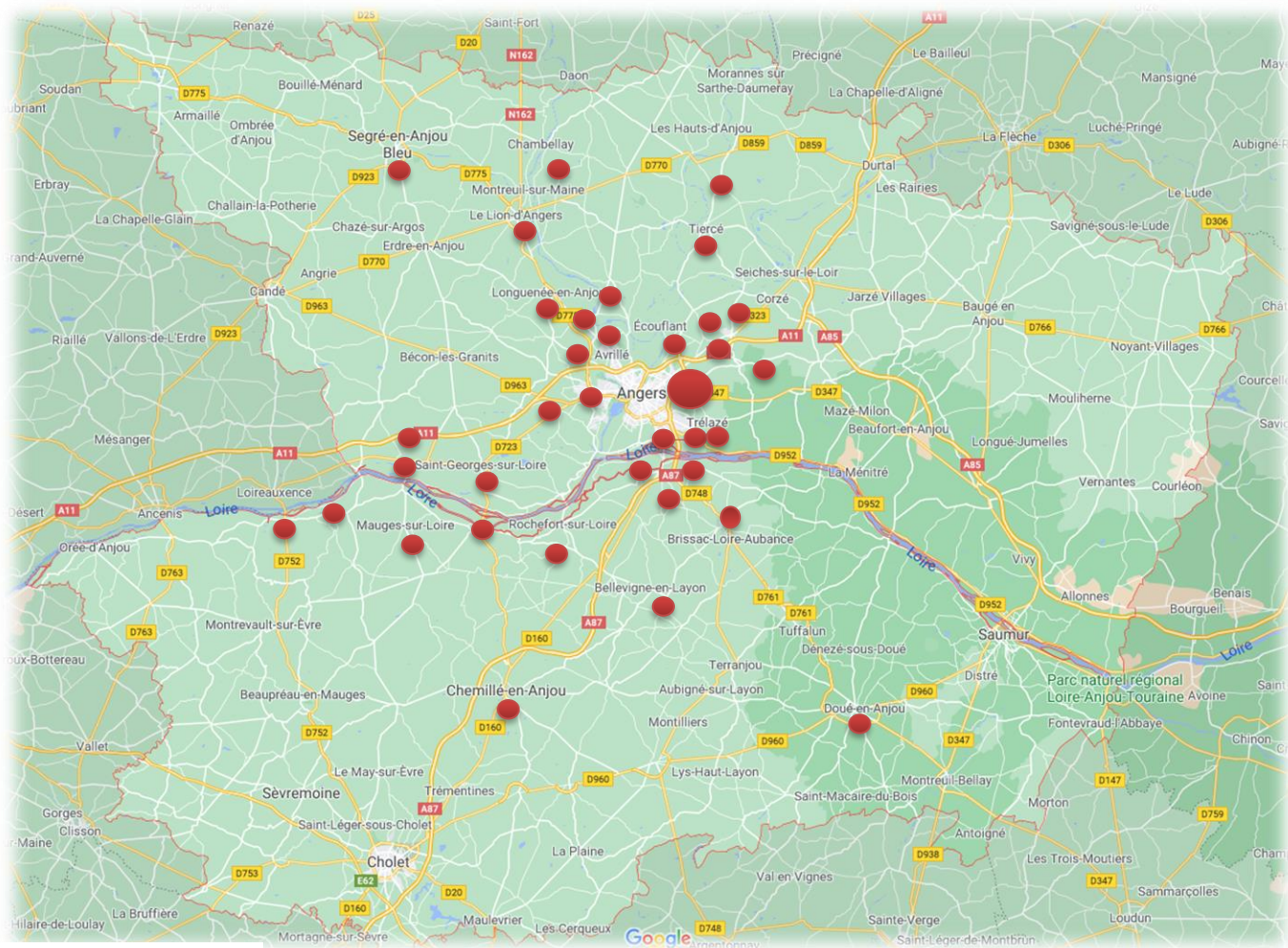


LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE



Les clubs vétérans du département

E.S. SEGRE HA FOOTBALL	F.C. PELLOUAILES CORZE	ST-LAURENT DU MOTTAY FC MESNILAURENTAIS
U.S. ST GEORGES S/LOIRE	EGLANTINE S. TRELAZE	FOY.ESPE. DE TRELAZE
A.S. ST SYLVAIN D ANJOU	F.C. VILLEVEQUE SOUCELLES	F.C. DU LAYON
A.S. D AVRILLE	ST FLORENT BOUTOUCHERE FC BLE	ENT.S. L AUBANCE BRISSAC QUINCE
ST JEAN ST LAMBERT F.C.	ST MELAINE OLYMPIQUE SPORT	J.S. DU LAYON
A.S. TIERCE CHEFFES		



ENT.S. D ANDARD BRAIN	ST BARTHELEMY D ANJOU FOOTBALL	DOUTRE S.C. D ANGERS	AC ANGERS HSA	INTREPIDE ANGERS F.P.
A.S.C. DES COPAINS	A.S. LAC DE MAINE ANGERS	S.C. NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS	S.C. BEAUOUZE	ESP.S. DE BOUCHEMAINE
U.S. CANTENAY EPINARD	CHALONNES CHAUDEFONDS FOOTBALL	UNION ST LEGER ST GERMAIN CHAMPTOCE	AVT.G. CHAMPIGNE QUERRE	CHEMILLE MELAY OLYMPIQUE
R.C. DOUE LA FONTAINE	AM.S. D ECOUFLANT	POMJEANNAIS JEANNE D ARC	C.S. LION D ANGERS	ALERTE F. ETRICHE
F. C. LOUET JUIGNÉEN	MONTREUIL JUIGNE BENE F.	A.S. IND. MURS ERIGNE	A.S. PONTS DE CE	F. C. INGRANDES LE FRESNE
				F. C. LONGUENEE EN ANJOU



SOMMAIRE

▶ CALENDRIER 2021/2022 DES COMPETITIONS VETERANS

- Page 5

▶ REGLEMENT DU CHAMPIONNAT VETERANS

- Pages 6, 7 et 8

▶ FORMULAIRE DE DEMANDE DE CREATION D'ENTENTE

- Page 9

▶ REGLEMENT DE LA COUPE ANJOU VETERANS

- Pages 10 et 11

▶ REGLEMENT DE LA COUPE AMITIE VETERANS

- Pages 12 et 13

▶ REGLEMENT DE LA COUPE PAUL AUGELLE (Quadras)

- Pages 14 et 15

▶ INFORMATIONS

- Page 16

▶ DATES À RETENIR

- Page 17

▶ CONTACTS DISTRICT (SECRETARIAT) ET COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS

- Page 18



► CALENDRIER 2021/2022 DES COMPETITIONS VETERANS

		Départemental 1	Départemental 2	Départemental 3	Départemental 4	Coupe Anjou	Coupe Amitié	Coupe Paul Augelle		
Septembre	05/09/2021								05/09/2021	Septembre
	12/09/2021					Tour n°01			12/09/2021	
	19/09/2021	J 1	J 1	J 1	J 1				19/09/2021	
	26/09/2021	J 2	J 2	J 2	J 2				26/09/2021	
Octobre	03/10/2021					Tour n°02			03/10/2021	Octobre
	10/10/2021	J 3	J 3	J 3	J 3				10/10/2021	
	17/10/2021	J 4	J 4	J 4	J 4				17/10/2021	
	24/10/2021					Tour n°03			24/10/2021	
Novembre	31/10/2021	J 5	J 5	J 5	J 5				31/10/2021	Novembre
	07/11/2021	J 6	J 6	J 6	J 6				07/11/2021	
	14/11/2021	J 7	J 7	J 7	J 7		Tour n°01		14/11/2021	
	21/11/2021								21/11/2021	
Décembre	28/11/2021	J 8	J 8	J 8	J 8				28/11/2021	Décembre
	05/12/2021	J 9	J 9	J 9	J 9				05/12/2021	
	12/12/2021	J 10	J 10	J 10	J 10				12/12/2021	
	19/12/2021	J 11	J 11	J 11	J 11				19/12/2021	
Janvier	26/12/2021								26/12/2021	Janvier
	02/01/2022								02/01/2022	
	09/01/2022	MR	J 12	MR	MR				09/01/2022	
	16/01/2022						Tour n°02		16/01/2022	
Février	23/01/2022	J 12	J 14	J 12	J 12				23/01/2022	Février
	30/01/2022	J 13	J 15	J 13	J 13				30/01/2022	
	06/02/2022	MR	J 13	MR	MR				06/02/2022	
	13/02/2022						Tour n°03		13/02/2022	
Mars	20/02/2022	MR	J 24	MR	MR				20/02/2022	Mars
	27/02/2022	J 14	J 16	J 14	J 14				27/02/2022	
	06/03/2022	J 15	J 17	J 15	J 15				06/03/2022	
	13/03/2022	J 16	J 18	J 16	J 16				13/03/2022	
Avril	20/03/2022	J 17	J 19	J 17	J 17				20/03/2022	Avril
	27/03/2022							Tour n°01	27/03/2022	
	03/04/2022	J 18	J 20	J 18	J 18			Tour n°02	03/04/2022	
	10/04/2022								10/04/2022	
Mai	17/04/2022	MR	MR	MR	MR				17/04/2022	Mai
	24/04/2022					1/4 de finales			24/04/2022	
	01/05/2022	MR	J 25	MR	MR				01/05/2022	
	08/05/2022	J 19	J 21	J 19	J 19				08/05/2022	
Juin	15/05/2022	J 20	J 22	J 20	J 20				15/05/2022	Juin
	22/05/2022	J 21	J 23	J 21	J 21				22/05/2022	
	29/05/2022					1/2 de finales			29/05/2022	
	05/06/2022	J 22	J 26	J 22	J 22				05/06/2022	
	11/06/2022*					Finales			11/06/2022*	
	18/06/2022*					OU Finales			18/06/2022*	
	26/06/2022								26/06/2022	

MR : Matches Remis
Vacances Scolaires

* Samedi

► REGLEMENT DU CHAMPIONNAT VETERANS

Le District de Maine et Loire de Football organise une épreuve dénommée « Championnat départemental vétérans », réservée aux clubs affiliés à la F.F.F. et disputée le dimanche matin à 9 h 00 (heure officielle) par des licenciés âgés de 33 ans et plus au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Après accord des deux équipes et après validation par la commission, un autre horaire pourra être fixé.

En ce qui concerne un changement de date, la demande doit recevoir l'accord de la Commission Départementale Vétérans.

Article 1 – Gestion de l'épreuve

Cette épreuve est gérée par la commission football vétérans.

Article 2 – Licence des joueurs

La licence assurance est exigée pour tous les joueurs. Comme pour toute rencontre, une feuille de match doit être établie. Se reporter au Statut du Football Diversifié et aux articles 62 et suivants des RG de la FFF.

Article 3 – Engagements

Les engagements accompagnés des droits devront parvenir *au siège du District au plus tard le 7 juillet* de la saison en cours.

Article 4 – Définition des différentes catégories

Les Championnats de 1^{ère} division et divisions suivantes peuvent comporter plusieurs groupes formés par la Commission Vétérans du District. Les groupes seront au maximum composé de 14 équipes.

La dernière division pourra, le cas échéant en fonction des engagements, se dérouler en 2 phases. Dans ce cas, la 1^{ère} phase de déroulera en match aller simple et les clubs classés dans la première moitié des groupes disputeront la deuxième phase au niveau 1 (niveau donnant accès à une éventuelle promotion). Les clubs classés dans la seconde moitié des groupes disputeront la 2^{ème} phase au niveau 2. Cette deuxième phase (niveaux 1 et 2) se déroulera en matchs aller-retour.

Article 5 – Préparation, homologation

- Les calendriers sont établis par la commission football vétérans et homologués par le Comité de direction du District ou son bureau.
- Aucun match de championnat ne pourra être remis sans l'accord de la commission. La nouvelle date est alors fixée par la commission.

Article 6 – Règles générales d'accessions et de rétrogradations

Le classement s'établit par addition de points décomptés comme suit : match gagné 3 points, match nul 1 point, match perdu 0 point et match perdu par pénalité ou forfait -1 point.

En cas d'égalité de points à la fin d'une poule de classement, les équipes sont départagées par les règles suivantes :

1. Priorité sera donnée à l'équipe la moins pénalisée dans le cadre de l'article 37 du règlement des championnats seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire.
2. Priorité sera donnée à l'équipe 1 sur les équipes 2 ou 3.
3. Si l'égalité subsiste, il sera établi un classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.
4. Si l'égalité subsiste, le goal average particulier entre les clubs.
5. Si l'égalité subsiste encore, le coefficient (buts marqués/buts encaissés) au cours de l'ensemble des matchs.

Les accessions et rétrogradations en fin de saison 2020-2021 se feront de sorte à revenir à des groupes de 12 équipes maximum. Un document sera transmis aux clubs avant le début du championnat et publié sur le site.

En aucun cas, deux équipes d'un même club ne peuvent participer au championnat dans la même division, sauf la dernière division mais dans deux groupes différents (article 5 du règlement des championnats seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire).

Article 7 – Ententes

Une entente ne peut pas accéder à la Division 1.



Article 8 – Obligation du club forfait

Toute équipe déclarant forfait pour une rencontre devra en aviser le secrétariat de la Commission de Football diversifié « vétérans » en joignant une copie du document informant le club adverse et le club devant arbitrer.

Le secrétariat de la Commission « vétérans » le club adverse et le club devant arbitrer devront être avisés par le club déclarant forfait au plus tard le vendredi 16 h précédant la rencontre.

Le règlement général des forfaits (notamment lors d'un match retour) est appliqué.

En quatrième division seulement, le forfait général d'un club n'est déclaré qu'au cinquième forfait.

Article 9 – Arbitrage

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la commission départementale football vétérans.

Chaque équipe engagée est tenue d'effectuer un nombre d'arbitrages défini par cette commission. En cas d'absence de l'arbitre de cette équipe sur une affectation (en championnat seulement), des pénalités seront attribuées à l'équipe chargée de l'arbitrage, pouvant aller jusqu'à un retrait de points au classement qui sera décompté comme suit :

- 3 rencontres non arbitrées : 1 point de pénalité
- 4 rencontres non arbitrées : 2 points de pénalité
- 5 rencontres non arbitrées : 3 points de pénalité
- 6 rencontres non arbitrées : 4 points de pénalité
- 7 rencontres non arbitrées : 5 points de pénalité
- 8 rencontres non arbitrées : 6 points de pénalité
- 9 rencontres non arbitrées : 7 points de pénalité
- 10 rencontres non arbitrées : 8 points de pénalité
- 11 rencontres non arbitrées : 9 points de pénalité

Pour les équipes de D4, les arbitrages non effectués en première phase seront cumulés avec les arbitrages non faits de la seconde phase. Le retrait éventuel de points à la fin de cette deuxième phase sera donc calculé à partir des arbitrages non effectués sur les deux phases.

Article 10 – Arbitres assistants

Un joueur pourra assurer l'arbitrage à la touche en première mi-temps et jouer durant la seconde mi-temps. Inversement, un joueur pourra jouer en première mi-temps et être arbitre assistant durant la deuxième mi-temps. Ce joueur / arbitre assistant devra être inscrit sur les deux postes sur la feuille de match (ou tablette).

A noter qu'il ne doit y avoir changement qu'à la mi-temps (sauf blessure mentionnée sur la feuille de match). Dans ce cas, la blessure mentionnée ne permet pas de poursuivre la rencontre sur l'un ou l'autre des deux postes.

Cette disposition s'applique à toutes les divisions vétérans.

Article 11 – FMI, saisie du résultat et numérisation de la feuille de match

La FMI doit être utilisée par les clubs. En cas de non-utilisation de la FMI, la feuille de match devra être numérisée par l'équipe recevante dans les 48 h. En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende sera appliquée, égale à celle prévue à l'article 28 du règlement des Championnats Seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

A noter que la perte du match par pénalité pourra être déclarée pour le club recevant en cas de non-envoi de la feuille de match avant le vendredi 12 h sans pour autant que le gain du match soit donné à l'autre équipe.

Article 12 – Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires, prises par les arbitres vétérans, sont gérées par la commission départementale de Discipline en suivant le barème utilisé par cette commission.

En cas de non-inscription sur la feuille de match par l'arbitre d'une sanction disciplinaire, la Commission Départementale de Discipline sanctionnera l'arbitre concerné.

Article 13 – Exclusion temporaire

Elle doit être appliquée telle qu'elle est appliquée dans les autres compétitions.



Article 14 – Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le *Comité de Direction* du District sur proposition de la Commission d'Organisation.

Les Ponts de Cé, le 1^{er} juillet 2021

Sébastien CORNEC

Président du District de Maine et Loire



▶ FORMULAIRE DE DEMANDE DE CREATION D'ENTENTE



DEMANDE DE CREATION D'ENTENTE

Art. 39 bis des règlements de la LFPL

Document à retourner à afosse@foot49.fr (Audrey FOSSE) pour les catégories : Seniors et Vétérans
 Document à retourner à adaudin@foot49.fr (Stéphanie DAUDIN) pour les catégories : Loisirs et Futsal
 Document à retourner à achiron@foot49.fr (Alexandra CHIRON) pour les catégories : Foot Animation et Féminines
 Document à retourner à caveno@foot49.fr (Christine EVENO) pour les catégories : Jeunes (U14-U15-U17-U19)

Une demande par compétition : Seul le club qui gère l'entente devra nous faire parvenir ce document.

Situation justifiant la demande :

Nous soussigné(e)s, Président(e)s,

Nom : Prénom : Club :

Nom : Prénom : Club :

Nom : Prénom : Club :

sollicitons l'autorisation d'engager pour la saison 20..... / 20..... une équipe en entente :

Catégorie : ▼

Division :

Effectif de chaque club		
CLUBS	Nombre total de joueu-rs/ses dans la catégorie	Autre(s) équipe(s) ¹

- 1 : Chaque club doit préciser le nombre d'équipes déjà engagées dans la même catégorie, autre(s) que l'entente.

Le club de : gèrera l'entente.

Fait à le / /

Signatures des Président(e)s ou des personnes agissant en leur nom par délégation :

Signature et cachet du Club A	Signature et cachet du Club B	Signature et cachet du Club C

RAPPEL : Cette demande doit être faite avant le début des compétitions.



► REGLEMENT DE LA COUPE ANJOU VETERANS

Préambule :

En cas d'impossibilité pour un club d'aligner plusieurs équipes, la priorité de participation doit être la suivante : 1. Coupe d'Anjou, 2. Coupe de l'Amitié, 3. Coupe des Quadras.

Trois tours de coupe d'Anjou seront joués avant le lancement des autres coupes (amitié et quadras).

En cas d'impossibilité pour un club de s'aligner sur chacune des coupes où il se serait qualifié, aucun repêchage de perdant du tour précédent ne sera effectué.

Les 1/4 de finale des 3 coupes Vétérans "Anjou", "Amitié" et "Quadras" se dérouleront à la même date.

Article 1 – Participation des équipes

La coupe est ouverte à tous les clubs du District qui ont au moins une équipe « vétérans » qui participe au championnat départemental « vétérans ».

Article 2 – Engagements

Les engagements devront parvenir au secrétariat du District du Maine-et-Loire à la date fixée par les organisateurs qui sera rappelée par la messagerie officielle et sur le site du District. Ils seront accompagnés du montant des droits d'engagement fixés par le *Comité de Direction* du District. Ne pourront s'engager dans cette épreuve que les clubs possédant un terrain homologué ou toléré par la Ligue. Les clubs utilisant des terrains municipaux devront certifier, sur leurs engagements, qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues ou à prévoir au calendrier.

Le Comité de Direction du District du Maine-et-Loire a toujours le droit de refuser l'engagement d'un club.

Article 3 – Participation et qualification des joueurs

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés seniors Vétérans, **avoir 35 ans au 1^{er} janvier de la saison**. Pour prendre part aux matchs, tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1^{er} février de la saison en cours.

Article 4 – Modalités de l'épreuve

La commission organisatrice procède aux tirages au sort des matchs. Les rencontres opposant des clubs ayant deux divisions d'écart ou plus se joueront sur le terrain du club hiérarchiquement inférieur. Les rencontres opposant des équipes de même niveau ou de niveau immédiatement inférieur ou supérieur se dérouleront sur le terrain :

- Du club premier tiré si les 2 clubs ont reçu ou se sont déplacés au tour précédent.
- Du club s'étant déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu.

Les rencontres devront avoir lieu aux dates, lieux et heures fixés. Toutefois, après accord entre les deux clubs, des modifications pourront être accordées par la commission départementale Vétérans.

En cas de match remis, ou à rejouer, la rencontre se déroulera sur le terrain du club visiteur du premier match.

La finale aura lieu sur le terrain choisi par le *Comité de Direction* de District.

La durée des matchs est de 1 h 20 (40 mn x 2).

Jusqu'aux 1/2 finales incluses, en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but exécutée selon les prescriptions réglementaires.

Lors de la finale, il y aura deux prolongations de 5 minutes. En cas de nouvelle égalité après les prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but exécutée selon les prescriptions réglementaires.

Lors de la finale, les 2 équipes pourront inscrire jusqu'à 16 joueurs sur la feuille de match (la participation restant limitée à 14 joueurs). Dès lors, la composition du banc de touche pourra comprendre 9 personnes (4 accompagnateurs et 5 remplaçants).

Lors de la finale, en cas de prolongation, un quatrième remplaçant pourra entrer en jeu.



Article 5 – FMI, saisie du score et numérisation de la feuille de match

La FMI doit être utilisée par les clubs.

En cas de non utilisation de la FMI, la feuille de match devra être numérisée par l'équipe recevante dans les 48 h. En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende sera appliquée, égale à celle prévue à l'article 28 du règlement des Championnats Seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

La perte du match par pénalité pourra être déclarée pour le club recevant en cas de non envoi de la feuille de match avant le vendredi 12 h.

Article 6 – Forfait

Le forfait d'une équipe, dûment constaté et enregistré par la commission compétente, sera pénalisé d'une amende égale au montant des droits d'engagement.

Article 7 – Arbitrage

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la commission départementale vétérans. A compter des 1/2 finales, les arbitres centraux seront désignés par la Commission départementale des arbitres.

Les frais d'arbitrage (arbitres officiels) sont répartis comme suit :

- ½ finales : 50 % pour chaque club participant,
- Finale : 50 % pour le club organisateur et 25 % pour chaque club participant.

Article 8 – Arbitres assistants

Un joueur pourra assurer l'arbitrage à la touche en première mi-temps et jouer durant la seconde mi-temps. Inversement, un joueur pourra jouer en première mi-temps et être arbitre assistant durant la deuxième mi-temps. Ce joueur / arbitre assistant devra être inscrit sur les deux postes sur la feuille de match (ou tablette).

A noter qu'il ne doit y avoir changement qu'à la mi-temps (sauf blessure mentionnée sur la feuille de match). Dans ce cas, la blessure mentionnée ne permet pas de poursuivre la rencontre sur l'un ou l'autre des deux postes.

En ½ finales, les arbitres assistants seront des arbitres désignés par la Commission Départementale des Vétérans.

Article 9 – Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires, prises par les arbitres vétérans bénévoles et les arbitres officiels, sont gérées par la commission départementale de Discipline. En cas de non inscription sur la feuille de match par l'arbitre d'une sanction disciplinaire, la Commission Départementale de Discipline sanctionnera l'arbitre concerné.

Article 10 – Réserves, réclamations et appels

Se reporter à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.

Article 11 – Modification des règlements

Le Comité de Direction du District se réserve le droit de modifier les présents règlements pour les années suivantes.

Article 12 – Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le *Comité de Direction* du District sur proposition de la Commission d'Organisation.

Les Ponts de Cé, le 1^{er} juillet 2021

Sébastien CORNEC

Président du District de Maine et Loire



► REGLEMENT DE LA COUPE AMITIE VETERANS

Préambule :

Trois tours de coupes de l'Anjou se dérouleront avant le lancement de la coupe de l'Amitié.

Ensuite, en cas d'impossibilité pour un club d'aligner plusieurs équipes, la priorité de jeu doit être la suivante : 1. Coupe d'Anjou, 2. Coupe de l'Amitié, 3. Coupe des Quadras

En cas d'impossibilité pour un club de s'aligner sur chacune des coupes où il se serait qualifié, aucun repêchage de perdant du tour précédant ne sera effectué.

Les 1/4 de finale des 3 coupes Vétérans "Anjou", "Amitié" et "Quadras" se dérouleront à la même date.

Article 1 – Participation des équipes

Se référer à l'article 1 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Si un club est qualifié pour les ¼ de finale de la coupe d'Anjou :

- Il ne pourra pas participer à la coupe de l'Amitié s'il a une seule équipe. L'engagement en coupe de l'Amitié lui sera alors remboursé.
- Il pourra participer à la coupe de l'Amitié avec son équipe réserve s'il a deux équipes.

Article 2 – Engagements

Se référer à l'article 2 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 3 – Participation et qualification des joueurs

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés seniors Vétérans, avoir 33 ans au 1^{er} janvier de la saison. Pour prendre part aux matchs, tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1^{er} février de la saison en cours.

Article 4 – Modalités de l'épreuve

Se référer à l'article 4 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 5 – FMI, saisie du score et numérisation de la feuille de match

Se référer à l'article 5 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 6 – Forfait

Se référer à l'article 6 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 7 – Arbitrage

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la *Commission Départementale Vétérans*.

Article 8 – Arbitres assistants

Un joueur pourra assurer l'arbitrage à la touche en première mi-temps et jouer durant la seconde mi-temps. Inversement, un joueur pourra jouer en première mi-temps et être arbitre assistant durant la deuxième mi-temps. Ce joueur / arbitre assistant devra être inscrit sur les deux postes sur la feuille de match (ou tablette).

A noter qu'il ne doit y avoir changement qu'à la mi-temps (sauf blessure mentionnée sur la feuille de match). Dans ce cas, la blessure mentionnée ne permet pas de poursuivre la rencontre sur l'un ou l'autre des deux postes.

En ½ finales, les arbitres assistants seront des arbitres désignés par la Commission Départementale des Vétérans.



Article 9 – Sanctions disciplinaires

Se référer à l'article 8 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 10 – Réserves, réclamations et appels

Se référer à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.

Article 11 – Modification des règlements

Se référer à l'article 10 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 12 – Cas non prévus

Se référer à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Les Ponts de Cé, le 1^{er} juillet 2021

Sébastien CORNEC

Président du District de Maine et Loire



► REGLEMENT DE LA COUPE PAUL AUGELLE (Quadras)

Préambule :

Trois tours de coupes de l'Anjou et trois tours de coupe de l'Amitié se dérouleront avant le lancement de la coupe des Quadras. Ensuite, en cas d'impossibilité pour un club d'aligner plusieurs équipes, la priorité de jeu doit être la suivante : 1. Coupe d'Anjou, 2. Coupe de l'Amitié, 3. Coupe des Quadras

En cas d'impossibilité pour un club de s'aligner sur chacune des coupes où il se serait qualifié, aucun repêchage de perdant du tour précédent ne sera effectué.

Les 1/4 de finale des 3 coupes Vétérans "Anjou", "Amitié" et "Quadras" se dérouleront à la même date.

Article 1 – Participation des équipes

Se référer à l'article 1 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Si un club est qualifié pour les ¼ de finale de la coupe d'Anjou ou de la coupe de l'Amitié:

- Il ne pourra pas participer à la coupe des Quadras s'il a une seule équipe. L'engagement en coupe des quadras lui sera alors remboursé.
- Il pourra participer à la coupe des quadras avec son équipe réserve s'il a deux équipes.

Article 2 – Engagements

Se référer à l'article 2 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 3 – Participation et qualification des joueurs

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés seniors Vétérans, **avoir 42 ans au 1^{er} janvier de la saison.** Pour prendre part aux matchs, tout joueur devra être licencié pour son club **avant le 1^{er} février** de la saison en cours.

Article 4 – Modalités de l'épreuve

Se référer à l'article 4 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 5 – FMI, saisie du score et numérisation de la feuille de match

Se référer à l'article 5 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 6 – Forfait

Se référer à l'article 6 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 7 – Arbitrage

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la Commission Départementale Vétérans.

Article 8 – Arbitres assistants

Un joueur pourra assurer l'arbitrage à la touche en première mi-temps et jouer durant la seconde mi-temps. Inversement, un joueur pourra jouer en première mi-temps et être arbitre assistant durant la deuxième mi-temps. Ce joueur / arbitre assistant devra être inscrit sur les deux postes sur la feuille de match (ou tablette).

A noter qu'il ne doit y avoir changement qu'à la mi-temps (sauf blessure mentionnée sur la feuille de match). Dans ce cas, la blessure mentionnée ne permet pas de poursuivre la rencontre sur l'un ou l'autre des deux postes.

En ½ finales, les arbitres assistants seront des arbitres désignés par la Commission Départementale des Vétérans.



Article 9 – Sanctions disciplinaires

Se référer à l'article 8 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 10 – Réserves, réclamations et appels

Se reporter à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.

Article 11 – Modification des règlements

Se référer à l'article 10 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 12 – Cas non prévus

Se référer à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Les Ponts de Cé, le 1^{er} juillet 2021

Sébastien CORNEC

Président du District de Maine et Loire



► INFORMATIONS

⇒ Horaire officiel des matchs

Dimanche matin à 9h00

Veiller à commencer les matchs à l'heure pour ne pas empiéter sur le créneau horaire des jeunes (si créneau de jeunes il y a).

La durée des matchs est de 1h20 (2 X 40 minutes).

⇒ Modification au calendrier par Footclubs

A faire maximum 5 jours avant la date prévue. *Ex : mardi soir pour une rencontre le dimanche*

- Modification de l'horaire : accord de l'adversaire
- Modification du jour : accord de l'adversaire et validation de la commission

⇒ Règle de classement

Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :

- match gagné : 3 points
- match nul : 1 point
- match perdu : 0 point
- **match perdu par forfait ou pénalité : Retrait de 1 point**

⇒ Feuille de match

Une feuille de match non parvenue au secrétariat du District dans les 4 jours peut entraîner pour le club responsable la perte du match par pénalité (-1 point).

Comme les saisons précédentes, la FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions (championnat et coupes).

⇒ Arbitre (officiel ou bénévoles)

Il doit :

- **inscrire son nom et son club** pour permettre la vérification de la commission vétérans.
- vérifier l'identité des joueurs.
- porter sur la feuille de match les sanctions disciplinaires qu'il a données durant le match.

En cas de sanction disciplinaire, Il doit dans les 48 h faire un rapport à la commission départementale de Discipline.

Les avertissements ou exclusions (définitives ou temporaires) donnés durant la rencontre doivent figurer sur la feuille de match : toute non inscription est sanctionnable !

⇒ Âge minimum pour participer aux compétitions vétérans

- **Championnat** : Avoir 33 ans et + au 01/01/2022
- **Coupe de l'Anjou** : Avoir 35 ans et + au 01/01/2022
- **Coupe de l'Amitié** : Avoir 33 ans et + au 01/01/2022
- **Coupe Paul Augelle** : Avoir 42 ans et + au 01/01/2022



▶ DATES À RETENIR

- ▶ Premier tour de la Coupe de l'Anjou Vétérans
 - **Dimanche 12 septembre 2021**

- ▶ Première journée du championnat vétérans
 - **Dimanche 19 Septembre 2021**

- ▶ Réunion de début de saison* (Clubs vétérans)
 - **Date à définir**

- ▶ **Assemblée Générale du District**
 - **Vendredi 24 septembre 2021 à Longuenée En Anjou**

- ▶ **Assemblée Générale de Ligue (Ligue des Pays de Loire)**
 - **Samedi 6 novembre 2021 à Carquefou**

- ▶ Finales des Coupes Vétérans (Anjou, Amitié, Paul Augelle)
 - **Samedi 11 ou 18 Juin 2022**

- ▶ Réunion de fin de saison* (Clubs vétérans)
 - **Juin 2022**

*Présence obligatoire

▶ CONTACTS DISTRICT ET COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS

⇒ Référente administrative en charge de la Commission

FOSSÉ Audrey

Téléphone : 02 41 57 67 99

Mail : afosse@foot49.fff.fr

Adresse : 4, rue Pierre de Coubertin
49130 Les Ponts de Cé

⇒ Référent auprès du Comité de Direction

GASTINEAU Jack

Téléphone : 06 18 46 39 13

Mail : jgastineau@foot49.fff.fr

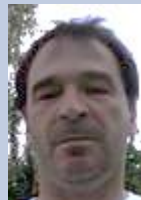
⇒ Commission Départementale Vétérans

Jean Loup DELAUNAY



Membre

Pierre Olivier GRIMAUD



Membre

Jean Paul BOZZINI



Secrétaire

Dominique CHAIN



Vice-président

Patrick DELPLACE



Président

- 06.23.89.21.69

- patrick.delplace@neuf.fr



Très bonne saison à tous !